

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. OBJET	5
2. TERMINOLOGIE	7
3. OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	11
3.1. Système vidéo dans les lieux privés _____	11
3.2. Système vidéo dans les lieux ouverts au public _____	12
4. STRUCTURE D'UN SYSTEME VIDEO	13
5. ROLE D'UN SYSTEME VIDEO	15
5.1. Dissuader _____	15
5.2. Aider à la surveillance pendant les heures d'ouverture au public _____	15
5.3. Assister le contrôle des flux _____	16
5.4. Lever le doute sur alarme _____	16
5.5. Aider à l'investigation après la survenance d'un événement _____	16
5.6. Détecter _____	17
6. CONCEPTION D'UN SYSTEME VIDEO	19
6.1. La méthode de conception _____	19
6.2. L'analyse des risques _____	19
6.3. Les questions à se poser pour choisir les matériels _____	20
6.4. Les éléments techniques à prendre en compte _____	22
6.5. La prise en compte de l'environnement _____	30
6.6. Un exemple de conception _____	32
7. IMPLANTATION DES DIFFERENTS COMPOSANTS	33
7.1. Caméras _____	33
7.2. Moyens d'enregistrement et de stockage des images _____	35
7.3. Moniteurs _____	35
8. LIAISONS ENTRE LES COMPOSANTS	37
8.1. Les différentes solutions de transmission _____	37
8.2. Les critères de choix du mode de transmission _____	37
8.3. Le réseau _____	37
8.4. L'IP (internet protocol) _____	38
8.5. L'utilisation des solutions de transmission « sans fil » _____	40
9. SECURISATION DES ENREGISTREMENTS ET/OU DES TRANSMISSIONS	41
9.1. Sécuriser les enregistrements _____	41
9.2. Sécuriser la transmission des images _____	42
10. EXPLOITATION : LA VIE DU SYSTEME AU QUOTIDIEN	45
10.1. Les trois types de musées _____	45
10.2. Les trois périodes de fonctionnement d'un musée _____	45
10.3. Les bonnes questions à se poser _____	46

10.4.	La prise en compte de la dimension humaine _____	47
10.5.	Les bonnes images pour le bon usage _____	48
10.6.	La distribution des images sur le moniteur _____	49
10.7.	La mémoire des événements _____	49
10.8.	L'ergonomie du poste de sécurité _____	49
11.	RECEPTION DE L'INSTALLATION _____	53
11.1.	Quelques règles de base pour la réception de l'installation _____	53
11.2.	Points minimum à vérifier lors de la réception _____	53
12.	MAINTENANCE _____	55
12.1.	Etablir un contrat de maintenance _____	55
12.2.	Procéder à des visites périodiques _____	55
12.3.	Tenir à jour les documents relatifs à l'installation _____	56
13.	SYNTHESE _____	57
	BIBLIOGRAPHIE _____	58
	FICHE D'EXPERIENCE N° 1 _____	59
	FICHE D'EXPERIENCE N° 2 _____	61
	FICHE D'EXPERIENCE N° 3 _____	65
	ANNEXE : Arrêté du 26/09/2006 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance _____	67

Ces recommandations ont été élaborées dans le cadre d'un contrat d'études réalisé par le CNPP pour la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances).

Note de l'éditeur : les exigences de l'arrêté paru le 26/09/2006 ont été intégrées dans la mesure du possible – se reporter dans tous les cas au texte officiel reproduit en annexe.

Remerciements

Ce guide a été établi par un groupe de travail constitué des personnalités suivantes (classement par ordre alphabétique) :

- Monsieur Philippe ABBAS, chef produits vidéosurveillance - Chubb sécurité.
 - Monsieur Pascal BOUVIGNIES, directeur de clientèle grands comptes prescription - Bosch security systems.
 - Monsieur Guillaume CHARON, responsable produit CCTV – Siemens Building Technologies (SBT).
 - Monsieur Jean-Philippe DHAINE, ingénieur d'études - CNPP.
 - Monsieur Alain GILBERT, AXA-Art.
 - Monsieur Yves LACROIX, commandant de la police nationale, conseiller prévention vol et malveillance de la direction des musées de France.
 - Monsieur Serge LEDUC, directeur de la surveillance du musée du Louvre.
 - Monsieur Jacques LEMOINE, directeur fine arts - Gras Savoye.
 - Monsieur Serge LEROUX, chef du bureau technique de la direction des musées de France.
- Nous les remercions vivement pour leur implication et le partage de leurs riches expériences.

Un grand merci également aux responsables sûreté des musées de Paris et des régions qui ont accepté que leur expérience soit partagée avec le lecteur du présent guide par l'intermédiaires de «fiches d'expériences», véritables études de cas en prise directe avec le terrain.